



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 10 février 2005

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BEKHTAOUI

M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BELLEVILLE - M. BERNARD J.J. -
M. BERTELOOT - Mme BESSIS - Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER -
M. BOURNY - M. BRESSAND - M. BRIOT - M. BRUYERE - M. CARBONNEL -
Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mme DARCIAUX - M. DELATTE -
Mme DELEBARRE - M. DESVIGNES - M. DODET - M. DUBOIS - M. DUPIRE -
Mme DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - M. FOUCHERES -
M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT J.P. -
M. GILLOT G. - M. GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. HESSE - M. IZIMER -
M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY -
M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN - M. MASSON -
Mme MASSU - M. MENUT - M. MILLOT - M. MOREAU - M. NOWOTNY -
M. NUDANT - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PERRIN - M. PETITJEAN -
M. PILLIEN - M. PINON - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY -
M. ROIZOT - Mme ROY - M. SOUMIER - Mme TENENBAUM - M. VOUILLOT

Membres absents :

M. ALLAERT (pouvoir à M. GILLOT G.) - M. AUDARD (pouvoir à
M. PRIBETICH) - Mme AVENA (pouvoir à Mme DURNERIN) - Melle BERNARD
M. (pouvoir à Melle MASLOUHI) - M. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) -
M. CHAPUIS (pouvoir à M. FOUCHERES) - M. CHEVIGNY (pouvoir à
M. BELLEVILLE) - M. DINCHER (pouvoir à M. SOUMIER) - M. DOUHAIT
(pouvoir à M. DESVIGNES) - Mme FLAMENT (pouvoir à M. JULIEN) -
M. SAUNIE (pouvoir à M. BOUHELIER)

OBJET : HABITAT - LOGEMENT - RENOUVELLEMENT URBAIN - URBANISME - Habitat locatif social - Foyer dijonnais - Attribution d'une subvention pour une opération de construction de deux logements locatifs sociaux à Longvic.

Par délibération du Conseil de Communauté du 16 décembre 2004, une subvention a été attribuée à la SA Le Foyer Dijonnais pour une opération de construction située 14 rue du Suzon à Longvic, de deux pavillons de type 5 relevant d'un financement PLUS.

Compte tenu d'éléments financiers nouveaux relatifs à cette opération, il est nécessaire de rapporter pour partie, la délibération adoptée en ce qui concerne le montant de la subvention. En conséquence et par application des modalités d'intervention définies dans le règlement du Programme Local de l'Habitat (PLH) du 23 septembre 2004, les concours financiers mobilisables par la Communauté de l'agglomération dijonnaise sont les suivants :

- subvention pour surcoût de construction : 6.245 €
- subvention pour surcharge foncière : 17.227 €

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **de rapporter** partiellement la délibération du 16 décembre 2004, en ce qui concerne le montant de la subvention attribuée au Foyer Dijonnais pour l'opération de construction de deux logements locatifs sociaux sis 14 rue du Suzon à Longvic,
- **d'attribuer** au Foyer Dijonnais – 8, rue Févret BP 30312 - 21003 DIJON cedex, pour soutenir la réalisation de la sus-dite opération, **deux subventions, d'un montant total de 23.472 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - subvention pour surcoût de construction : 6.245 €
 - subvention pour surcharge foncière : 17.227 €,
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2005,
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à l'effectivité de l'engagement de l'Etat, d'une part, et à la justification par le Foyer Dijonnais des dépenses figurant au bilan de l'opération, d'autre part,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Président



Publié le 11.02.05
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

15 FEV. 2005

